



INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité d'Inverness tiendra une séance extraordinaire le 10 décembre à 20 h, au Centre récréatif Robert-Savage au 1866, rue Dublin.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

Donné à Inverness, ce 13^e jour de novembre 2024.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Inverness, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du code municipal, le 13^e jour de novembre 2024.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière